



# Avertissement



GRANDES CULTURES

No 10 – 8 juin 2012

## EN BREF :

- Prairie dévastée par l'hespérie des graminées dans la région des Hautes-Laurentides.

## PRAIRIE DÉVASTÉE PAR L'HESPÉRIE DES GRAMINÉES DANS LA RÉGION DES HAUTES-LAURENTIDES

### État de la situation

On nous rapporte une infestation sévère d'hespérie des graminées dans la région des Hautes-Laurentides. Cet insecte s'attaque principalement aux graminées (fléole des prés, mil, brome, dactyle, chiendent, etc.). Les dernières infestations sérieuses remontent à 1998 et à 2007 dans la région de l'Outaouais.

### Champs à risque

Les infestations peuvent se produire dans les vieilles prairies de graminées. Les abords des clôtures et des fossés sont les foyers d'infestation potentiels les plus importants. Les régions de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi et de la Gaspésie sont habituellement celles où l'on observe parfois des infestations de ce ravageur.

### Stratégie d'intervention

#### *Dépistage des chenilles et des dégâts*

Surveillez les champs à risque afin d'observer la présence de chenilles ou leurs dégâts. Les larves peuvent causer, par leurs tunnels et leur broutage, une certaine défoliation, et ce, particulièrement à la fin de leur développement larvaire.

#### *À quoi ressemble la chenille*

La jeune larve de l'hespérie des graminées (stade 2) a la tête entièrement noire, le corps verdâtre très légèrement strié et elle mesure environ 5 mm (figure 1). Au stade 3, la larve a la tête généralement brunâtre et elle mesure environ 9 mm (figure 1). La jeune larve se façonne un tunnel rudimentaire en reliant les bordures d'une feuille à l'aide de fils de soie (figure 2).



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation



C'est aux stades 4 et 5 que la larve fait le plus de dégâts. À ces stades, elle a la tête verdâtre avec 2 stries bien visibles sur chaque hémisphère et son corps est marqué de 2 bandes longitudinales bien définies. Au stade 4, la larve peut mesurer environ 14 mm, alors qu'elle peut atteindre 25 mm au stade 5 (figure 3).



Figure 1 : Larves de l'hespérie des graminées au stade 2 (feuille du bas – larve située à droite) et au stade 3 (feuille du haut et feuille du bas – larve située à gauche).



Figure 2 : Tunnel façonné par une jeune larve de l'hespérie des graminées en reliant les bordures d'une feuille à l'aide de fils de soie.



Figure 3 : Larve de l'hespérie des graminées au stade 5.

### ***Où et quand dépister***

Recherchez les plants présentant des tunnels et des feuilles grignotées. Les meilleurs endroits pour observer les larves sont dans les vieilles prairies, les bords des champs et des fossés.

Une estimation adéquate du nombre de larves s'obtient en examinant 5 surfaces de 0,1 m<sup>2</sup> (31 cm X 31 cm) réparties au centre du champ et un nombre égal en bordure du champ.



## Seuils d'intervention

Un traitement insecticide pourrait être nécessaire si le champ recèle plus de 80 larves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> stades par mètre carré. Les seuls produits homologués pour lutter contre cet insecte sont des formulations d'insecticides biologiques à base de *Bacillus thuringiensis*. **Cependant, ces traitements sont rarement rentables. Il est préférable de faucher rapidement les champs infestés avant que les larves n'atteignent les stades 4 et 5.**

## Insecticides homologués pour lutter contre l'hespérie des graminées

Culture	Matière active	Nom du produit	Taux d'application/ha	Traitement aérien
Fléole des prés	<i>Bacillus thuringiensis</i>	DIPEL 2X DF	145 à 275 g	Non
		DIPEL WP	275 à 550 g	Non
Fléole des prés et autres plantes fourragères	<i>Bacillus thuringiensis</i>	THURICIDE HPC	1,75 à 2,25 L	Oui
		BIOPROTEC CAF	550 à 700 ml	Oui
		BIOPROTEC 3P	280 à 360 g	Non

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, p. 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : [claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – grandes cultures – 8 juin 2012*

